



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

### **ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE ET AU DEVELOPPEMENT RURAL PROGRAMME C741**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mme LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL

**EXCUSES**

Mme JENN, MM. STRAUMANN, WITH

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3232-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2016-9-6-2 du 7 octobre 2016 relative aux aides aux filières agricoles, forestières et halieutiques,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-6-3 du 17 mars 2017 relative à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU les négociations actuellement en cours en vue de la signature de la convention d'autorisation de financements complémentaires dans le champ des filières agricoles et forestières à intervenir entre la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin conformément à l'article L 3232-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du 15 septembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde, par anticipation de la convention précitée à intervenir entre la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin et au titre de l'encouragement à l'agriculture et au développement rural, 4 subventions d'un montant total de 21 505 € réparties conformément au tableau joint en annexe 1,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C741 au chapitre 65 – fonction 928 - nature 6574, programme 2107.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité